

**PROVINCE DE QUÉBEC**



**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

## **AVIS PUBLIC**

**AVIS DE PROMULGATION DE RÉGLEMENT**

**est par la présente donné par la soussignée, Secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE :**

Lors de la séance ordinaire du 9 mars 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

---

**RÈGLEMENT # 2021-571 : MODIFIANT L'ARTICLE 2.6.1 DE LA POLITIQUE DE LA RAMPE DE MISE A L'EAU POUR PRECISER L'INTERDICTION D'EMISSION DE VIGNETTES POUR LES EMBARCATIONS MUNIES D'UN MOTEUR 2 TEMPS FABRIQUE AVANT L'AN 2000**

---

Le règlement a été déposé au bureau de la secrétaire-trésorière adjointe au 820, rue St-Alphonse, Lac-aux-Sables, Québec, G0X 1M0 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Le règlement peut être consulté également sur le site internet municipal dans section « Avis publics » de l'onglet « *Notre municipalité* » à l'adresse suivante : [www.lac-aux-sables.qc.ca](http://www.lac-aux-sables.qc.ca)

**DONNÉ À LAC-AUX-SABLES LE 15 MARS 2021.**



Manuella Perron, OMA  
Secrétaire-trésorière adjointe